



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 4 février 2020 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin  
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

123954-02-2020

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 27 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020

**LÉGISLATION**

**4. ADOPTION :**

- 4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 253 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU A L'INTERSECTION DU RANG STE-EVELINE, PETITE ROUTE DU RANG 6 ET RANG 4
- 4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 067 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- 4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 595-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 980 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DECOHESIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG 9 NORD / REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG DES BINET ET ST-HENRI / RECHARGEMENT RANG LE PANET
5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 597-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 592-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
6. RIRL-2018-878 – RANG 9 NORD : PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (MESURES PARTICULIÈRES) – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

AQUEDUC – ÉGOUT – ORDURES

7. RUE DES ÉPINETTES – PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT : WSP – PROPOSITION D'HONORAIRES POUR PLAN ET DEVIS

FINANCES

8. SUIVI : VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
9. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

10. REGARD RUE PRINCIPALE – PRÈS DU 174, RUE PRINCIPALE
11. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DEMANDE DE PERMIS : 35, RUE A.-POULIN
12. PROJET ÉCLAIRAGE DE RUE : MODIFICATION DE L'ANNEXE A DU PROTOCOLE D'ENTENTE PRIMADA

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. LEVÉE DE FONDS POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER – DÉFI DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. BORNE ÉLECTRIQUE : CRECA - MENTION D'INTÉRÊT
15. MAISON DES JEUNES BEAUCE-SARTIGAN - ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2020 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
16. POLYVALENTE SAINT-FRANÇOIS - CLASSE DE SECONDAIRE 3 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET D'ENTREPRENEURIAT



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

17. CHALET DE L'OTJ : ACHAT CHAISES ET TABLES
18. PROJET – AJOUT DE DOUCHES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE : MANDAT ARCHITECTE
19. EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR DE LA SEMAINE DE RELÂCHE : ARIANNE POULIN, JOLYANNE POULIN ET GABRIELLE BOISVERT
20. EMBAUCHE CAMP DE JOUR POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : ARIANNE POULIN, JOLYANNE POULIN, GABRIELLE BOISVERT, ISABELLE RODRIGUE
21. LOGICIEL LS + : POURSUITE DE L'ENTENTE
22. GRANDE MARCHE DU DÉFI PIERRE LAVOIE
23. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME : BUDGET 2020

PERSONNEL

24. CELLULAIRE : YVES ÉMOND
25. CORRESPONDANCE
26. RAPPORT DES COMITÉS
27. AUTRES ITEMS
  - SERVICE DES INCENDIES : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
  - MANDAT BLANCHETTE VACHON : PRODUCTION DES NOUVELLES SECTIONS AUX ÉTATS FINANCIERS – MTQ
  - ESCOUADE CANINE : MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS
  -
28. PÉRIODE DE QUESTIONS
29. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020**

**123955-02-2020** **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2020, de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**4. ADOPTION:**

**4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 253 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION DU RANG STE-EVELINE, PETITE ROUTE DU RANG 6 ET RANG 4**

**123956-02-2020** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 593-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 253 000 \$ pour effectuer des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection du rang Ste-Eveline, Petite route du Rang 6 et Rang 4.

**4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 067 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE**

**123957-02-2020** Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 594-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 5 067 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection de la Route des Bourque.

**4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 595-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 980 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG 9 NORD / REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG DES BINET ET ST-HENRI / RECHARGEMENT RANG LE PANET**

**123958-02-2020** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 595-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 980 000 \$ pour effectuer des travaux de décohéssionnement et de remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord / remplacement de ponceaux dans le rang des Binet et St-Henri / rechargement du rang Le Panet.

**5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 597-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 592-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION**

La conseillère, madame France Bégin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 597-2020 modifiant le règlement 592-2019 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2020 et les modalités de leur perception. Un projet de règlement est déposé à cette fin.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**6. RIRL -2018-878 – RANG 9 NORD : PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE (MESURES PARTICULIÈRES) – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)**

**123959-02-2020** ATTENDU QUE la municipalité de St-Benoît-Labre a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relatives au projet ;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Benoît-Labre s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL) ;
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Benoît-Labre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant** ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Benoît-Labre a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur : Estimation détaillée du coût des travaux ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de St-Benoît-Labre confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**7. RUE DES ÉPINETTES – PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT : WSP – PROPOSITION D'HONORAIRES POUR PLAN ET DEVIS**

**123960-02-2020** **Considérant** que le conseil municipal a décidé, en vertu de la résolution 123951-01-2020, de faire réaliser les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue des Épinettes par un entrepreneur ;

**Considérant** que les plans et devis réalisés par la firme WSP, en vertu de la résolution 123464-10-2018, doivent être modifiés afin de procéder à un appel d'offres public ;

**Considérant** que la firme WSP offre de réaliser le travail suivant pour des honoraires de 2 900 \$ :

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP selon le mandat décrit en préambule pour la somme de 2 900 \$ ; les plans, tels que construits, en version papier et numérique devront être remis à la municipalité.

**8. SUIVI : VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**123961-02-2020** **Considérant** qu'en vertu de la résolution 123891-12-2019, le conseil municipal a ordonné de transmettre, au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles endettés envers la municipalité de plus de 50 \$ en vue de la vente par enchère pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires ;

**Considérant** que quelques propriétaires dont leurs immeubles sont sur la liste des endettés envers la municipalité demandent de conclure une entente de paiement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de conclure des ententes de paiement avec les propriétaires ayant fait la demande, et ce, avant le 14 février 2020 ; après cette date, les dossiers, sans entente de paiement, seront transmis à la MRC de Beauce-Sartigan en vue de la vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires.

**9. COMPTES DU MOIS**

**123962-02-2020** **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver :

- la liste des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2019 d'une somme de 26 633,33 \$ \$ et d'autoriser leur paiement;
- la liste des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2020 d'une somme de 203 186,22 \$ et d'autoriser leur paiement.

**10. REGARD RUE PRINCIPALE – PRÈS DU 174, RUE PRINCIPALE**

**123963-02-2020** **Considérant** que la grille d'égout pluvial située sur la rue Principale en direction sud, dans la courbe, face au 174, rue Principale ne capte pas de façon optimale l'eau sur la chaussée lors de fortes pluies et/ou de fonte ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que cette déficience cause de l'accumulation d'eau dans ce secteur pouvant mettre en péril la sécurité des piétons et des automobilistes (aquaplanage et/ou dérapage) ;

**Considérant** que le réseau d'égout pluvial est sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au MTQ de voir à apporter les correctifs nécessaires dans le secteur de la rue Principale face au 174, rue Principale (Station de pompage 2) afin d'enrayer la problématique décrite en préambule.

**11. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DEMANDE DE PERMIS : 35, RUE A.-POULIN**

**123964-02-2020** **Considérant** que le propriétaire du 35, rue A-Poulin a réalisé des travaux d'aménagement paysager sur sa propriété ;

**Considérant** qu'une bordure de béton a été réalisée à l'intérieur de l'emprise de la municipalité (3 pieds du pavage de la rue A. Poulin) ;

**Considérant** que le conseil municipal peut régulariser la situation en autorisant l'occupation du domaine public en vertu du règlement numéro 505-2013 ;

**Considérant** que ledit propriétaire du 35, rue A-Poulin à compléter sa demande de permis et a remis tous les documents exigés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du propriétaire du 35, rue A-Poulin et de l'autoriser à occuper de façon permanente le domaine public ; la demande de permis et les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

**12. PROJET ÉCLAIRAGE DE RUE : MODIFICATION DE L'ANNEXE A DU PROTOCOLE D'ENTENTE PRIMADA**

**123965-02-2020** **Considérant** qu'afin d'améliorer le sentiment de sécurité des aînés lors de leurs déplacements, la municipalité avait pour projet d'installer des lumières de rue dans certains secteurs ;

**Considérant** que le projet a évolué et certains secteurs ont été favorisé par rapport à ceux retenus lors du dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amies des aînés (PRIMADA) ;

**Considérant** qu'il est opportun de modifier le protocole d'entente dans le cadre du PRIMADA ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire à signer l'addenda numéro 1 au protocole d'entente entre le MAMH et la municipalité dans le cadre du programme PRIMADA.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**13. LEVÉE DE FONDS POUR LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU  
CANCER – DÉFI DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE : DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE**

**123966-02-2020** **Considérant** que la Fondation québécoise du Cancer organise une levée de fonds - Défi des Îles-de-la-Madeleine du 15 au 24 septembre 2020 ;

**Considérant** que les participants relevant le défi marcheront 200 km et doivent amasser un minimum de 750 \$ en don ;

**Considérant** que deux citoyennes désirent participer à l'événement et sollicitent la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer aux demandes formulées par les deux citoyennes et de remettre un montant de 50 \$ dollars par citoyennes à la Fondation québécoise du cancer ;

**14. BORNE ÉLECTRIQUE : CRECA – MENTION D'INTÉRÊT**

**123967-02-2020** **Considérant** qu'un programme est en place pour l'organisme CRECA pour l'installation de borne électrique ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la CRECA que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a un intérêt pour l'installation de bornes électriques sur son territoire.

**15. MAISON DES JEUNES BEAUCE-SARTIGAN – ADOS EN  
CAVALE ÉTÉ 2020 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**123968-02-2020** **Considérant** que la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan désire renouveler l'activité « Ados en cavale » pour les jeunes de 12 à 17 ans ;

**Considérant** qu'une soixantaine de jeunes de notre MRC ont participé à l'activité ;

**Considérant** que la contribution municipale demandée est la même que celle de 2018 et 2019 soit cinquante dollars (50 \$) par jeune ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan et d'autoriser une contribution financière municipale de l'ordre de cinquante dollars (50 \$) par inscription des jeunes de notre municipalité à l'activité « Ados en cavale ».

**16. POLYVALENTE SAINT-FRANÇOIS – CLASSE DE  
SECONDAIRE 3 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN  
PROJET D'ENTREPRENEURIAT**

**123969-02-2020** **Considérant** qu'en vue de préparer les élèves à leur entrée sur le marché du travail, les étudiants du 3<sup>e</sup> secondaire de la Polyvalente Saint-François de Beauceville doivent monter un projet d'entrepreneuriat ;





N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que 4 élèves dont une de St-Benoît-Labre sollicitent la municipalité en vue d'obtenir une aide financière pour démarrer leur entreprise de confection de bas tie-dye (bas multicolores) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter les 4 étudiantes pour leur initiative ; de les informer que la municipalité ne peut donner suite à leur demande ; par contre, de leur suggérer de déposer leur projet au Comité de l'Oeuvre des terrains de jeux notre municipalité.

**17. CHALET DE L'OTJ : ACHAT CHAISES ET TABLES**

**123970-02-2020** **Considérant** qu'il a été prévu au budget 2020, de remplacer l'ameublement du chalet de l'OTJ ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les achats suivants :

- Universal chairs : 75 chaises à 37,95 \$/ch. ;
- Uline : 12 tables à 154 \$/ch. ;

pour un montant total incluant les frais de transport et taxes nettes de 5 302,29 \$.

**18. PROJET – AJOUT DE DOUCHES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE : MANDAT ARCHITECTE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

**19. EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR DE LA SEMAINE DE RELÂCHE : ARIANNE POULIN, JOLYANNE POULIN ET GABRIELLE BOISVERT**

**123971-02-2020** **Considérant** qu'encore cette année, le service des loisirs organise un service de garde pendant la semaine de relâche ;

**Considérant** que l'embauche de trois animatrices est nécessaire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de mesdames Arianne Poulin, Jolyanne Poulin et Gabrielle Boisvert à titre d'animatrices au service de garde pendant la semaine de relâche ; leurs conditions de travail sont établies dans la Politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture de Saint-Benoît-Labre.

**20. EMBAUCHE CAMP DE JOUR POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : ARIANNE POULIN, JOLYANNE POULIN, GABRIELLE BOISVERT, ISABELLE RODRIGUE**

**123972-02-2020** **Considérant** qu'encore cette année, le service des loisirs organise un service de garde pendant la semaine estivale ;

**Considérant** que l'embauche de trois animatrices et d'une accompagnatrice est nécessaire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de mesdames



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

Arianne Poulin, Jolyanne Poulin et Gabrielle Boisvert à titre d'animatrices et Isabelle Rodrigue à titre d'accompagnatrice au service de garde pendant la saison estivale ; leurs conditions de travail sont établies dans la Politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture de Saint-Benoît-Labre.

**21. LOGICIEL LS + : POURSUITE DE L'ENTENTE**

**123973-02-2020** **Considérant** que le service des loisirs et de la culture de notre municipalité recommande la poursuite de l'entente avec la municipalité de La Guadeloupe pour le partage des frais du logiciel LS+ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la recommandation du service des loisirs et de la culture de notre municipalité et de poursuivre l'entente avec la municipalité de la Guadeloupe pour le logiciel LS+

**22. GRANDE MARCHÉ DU DÉFI PIERRE LAVOIE**

**123974-02-2020** **Considérant** que le Grand défi Pierre Lavoie a pour mission d'encourager les Québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain ;

**Considérant** que dans le cadre de cet événement, le service des loisirs et de la culture de notre municipalité en collaboration avec un comité de bénévoles désire organiser une marche de 5 Km ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et de la culture de notre municipalité à participer au Grand défi Pierre Lavoie en organisant, en collaboration avec un comité de bénévoles, une marche de 5 Km ; la municipalité s'engage à fournir les éléments suivants :

- Participation du Service des incendies pour la sécurité des marcheurs la journée de l'événement ;
- Demande de permis au MTQ pour un événement spécial sur une route numérotée ;
- Branchement électrique au besoin (arche de départ).

**23. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME : BUDGET 2020**

**123975-02-2020** **Considérant** que le comité de la bibliothèque L'Envolume demande une aide financière de trois mille trois cents dollars (3 300 \$) pour équilibrer son budget 2020;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière de la bibliothèque l'Envolume pour la somme mentionnée en préambule.

**24. CELLULAIRE : YVES ÉMOND**

**123976-02-2020** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une allocation de vingt dollars (20 \$) par mois, et ce, rétroactif à la date d'embauche de monsieur Yves Émond, journalier –



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

opérateur en période d'essai eu égard à l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour les besoins municipaux.

**25. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2020.

**26. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Pier-Luc Gilbert, fait un compte-rendu de la rencontre de concertation de la MRC de Beauce-Sartigan sur la Politique de développement du territoire 2020-2024.

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière séance ordinaire.

**27. AUTRES ITEMS**

• **SERVICE DES INCENDIES : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**  
**SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

**123977-02-2020** **Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan doit produire un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique à l'égard de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière d'incendie ;

**Considérant** que le service des incendies de notre municipalité a complété et déposé au conseil municipal le rapport pour l'année 4 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme déposé, le rapport pour l'année 4 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière d'incendie de notre municipalité.

• **MANDAT BLANCHETTE VACHON : PRODUCTION DES**  
**NOUVELLES SECTIONS AUX ÉTATS FINANCIERS – MTQ**

**123978-02-2020** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Blanchette Vachon SENCRL pour produire l'ensemble des documents exigés par le MAMH et le MTQ (sections aux états financiers eu égard à l'aide financière versée pour l'entretien des routes) pour l'année financière 2019.

• **ESCOUADE CANINE : MODIFICATION DU PROTOCOLE**  
**D'ENTENTE SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS**

**123979-02-2020** **Considérant** que le 3 mars prochain, le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* entrera en vigueur ;

**Considérant** que de nouvelles obligations en découlent ;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que la compagnie Escouade Canine MRC 2017 accepte de faire appliquer le nouveau règlement et propose une nouvelle offre de services;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir de nouveau les services de l'Escouade Canine MRC 2017 aux tarifs suivants :

- Licence : 25 \$ payé par le propriétaire du chien dont le paiement des taxes (TPS et TVQ) sera effectué une fois par année à l'Escouade Canine ;
- Cueillette à domicile et disposition de tout animal dont le propriétaire veut se défaire, et ce, aux frais du propriétaire :
  - Chat de 25 \$ à 50 \$ ;
  - Chien de 50 \$ à 90 \$ ;
- Montant forfaitaire mensuel, taxes en sus payé par la municipalité : 200 \$ ;

d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat.

• CAMION INTERNATIONAL HX : DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT

**123980-02-2020** **Considérant** que depuis la livraison du Camion International HX, en octobre 2019, différentes déficiences ont été signalées par le service des travaux publics notamment le dysfonctionnement du système de distribution d'air servant aux équipements de déneigement, le système de chaîne automatique, l'écaillage de la peinture ;

**Considérant** que tout porte à croire que l'assemblage (installation des équipements sur le camion) n'a pas été exécuté selon les règles de l'art ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exiger du Centre du Camion de Beauce un dédommagement pour le pneu crevé par le système de chaîne automatique, de prolonger d'un an la gratuité eu égard aux appels de services ainsi que la prolongation de la garantie de base.

**28. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

**29. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**123981-02-2020** Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 18 février 2020 à 19 h 30. Il est 20 h 30.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.